

Aides financières à la rénovation énergétique

Durée : 1 jour (7 heures)

Public concerné :

- Artisans et entreprises du bâtiment spécialisés dans la rénovation énergétique, responsables d'opérations, bailleurs sociaux, monteurs d'opérations immobilières.

Effectif :

- 12 participants au maximum

Prérequis :

- Français : lu, écrit, parlé
- Maîtriser les calculs mathématiques de base (addition, soustraction, multiplication, division)

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques.
- Formation alternant apports théoriques, présentation d'exemples concrets et exercices d'application
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Signature de feuilles d'émergence contresignées par le formateur (animation en présentiel) ou enregistrement des temps de connexion de chaque stagiaire (animation à distance)
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de la formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

Objectifs :

- Connaître les dispositifs d'aides financières à la rénovation énergétique des logements ainsi que leurs conditions d'application.
- Identifier les aides cumulables en fonction du profil et attentes des clients.
- Établir les documents obligatoires.
- Faire émerger le bénéfice des aides dans les argumentaires commerciaux.

Programme :

■ 1^{ère} séquence : 3H30

- Présentation du contexte général
- L'importance de la qualification RGE des entreprises intervenant sur le marché de la rénovation
- Les arguments de vente induits par ces perspectives
- Panorama des aides financières à la rénovation énergétique des logements : focus sur MaPrimeRénov' (Sérénité, Copropriété).

■ 2^{ème} séquence : 3H30

- Panorama des aides financières (suite) :
 - Le dispositif « Loc'Avantages » avec travaux
 - Les aides des fournisseurs d'énergie (dispositif des certificats d'économies d'énergie)
 - La TVA à taux réduit
 - Les aides des collectivités locales
 - Le chèque énergie
 - L'exonération de taxe foncière
 - L'aide des caisses de retraite
 - Le dispositif Denormandie
 - L'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ)
 - Le prêt avance rénovation
 - D'autres prêts à connaître
- Quelles règles en cas de cumul des aides ?

Le + de la formation :

Maîtriser les conditions d'application des aides financières à la rénovation énergétique disponibles et en faire un argument commercial pour gagner des marchés de travaux.

